



Moorea, le 09 septembre 2024

À l'attention du Secrétariat RAMSAR
Rue Mauverney 28CH-1196 Gland, Switzerland

Transmis à : ramsar@ramsar.org et mumba@ramsar.org

Copies : aldous@ramsar.org et yoo@ramsar.org

PJ : 1 + 6 photos

Objet : Atteinte aux zones humides de l'île de Moorea (site Ramsar n°1834) / Signalement de travaux en cours, non autorisés. Urgence.

Madame, Monsieur,

Notre mouvement citoyen souhaite porter à la connaissance du Secrétariat RAMSAR et de Madame la Secrétaire générale, Mme Musonda Mumba, les éléments qui suivent.

Ces derniers constituent une préoccupation majeure pour la population de l'île de Moorea (*Polynésie française - Pacifique Sud – Archipel de la Société*).

Début août 2024, un homme d'affaires puissant de Tahiti a pris la liberté de réaliser une route sur sa propriété située sur l'île voisine à Moorea, sans autorisations préalables et sans tenir compte de la situation particulière de la zone inscrite sur la liste des zones humides d'importance internationale.

Les travaux exécutés avec des engins lourds et progressant dans une zone de marais à grands renforts de déchargements de matériaux de remblai, a conduit à la destruction d'une zone boisée (*photos jointes en annexe, coordonnées GPS 17°29'46" S 149°45'26" O*).

La végétation basse est en cours de recouvrement par plus d'1 mètre de terre et de rochers, au mépris des caractéristiques uniques du biotope (*décrit dans la fiche descriptive Ramsar*).

Notre association sur place, l'AHTM*, ainsi que la fédération TAIM** très engagées sur ces sujets, ont immédiatement agi pour faire cesser les travaux (*constat d'huissier, en PJ pour information, à la charge financière des associations locales !*).

Elles ont parallèlement saisi les autorités locales sur ces agissements.

Malheureusement, sans réactions appropriées afin que la zone ne soit plus impactée et soit durablement respectée.

taheimoorea@gmail.com - https://www.facebook.com/FederationTaheiMoorea/?ref=page_internal

<https://taheiautiiamoorea.org> - +689 87 73 79 08

ahtm.98728@gmail.com - <https://www.facebook.com/sauvons.Temae> - +689 87 77 41 76

Aussi, nous avons décidé de porter ces faits à votre connaissance pour :

1. alerter par écrit le secrétariat Ramsar sur cette atteinte environnementale à un site officiel Ramsar.
2. Solliciter votre aide et vos conseils pour contribuer à la sauvegarde de notre patrimoine naturel.
3. Confirmer la marche que nous devons suivre pour maximiser les chances de protection de la zone concernée, sur le long terme.

La France, ayant ratifié la convention Ramsar, s'est associée à la demande de la Polynésie française (*qui possède la compétence statutaire en matière environnementale*) pour solliciter l'inscription du site « Lagon de Moorea », accordée en septembre 2008.

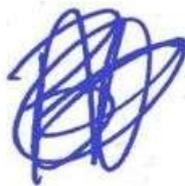
Nous avons la conviction que vous saurez agir par les canaux institutionnels adéquates afin que cessent ces dégradations de sites naturels si précieux pour la biodiversité planétaire mais également si importants sur le plan culturel et d'un point de vue patrimonial pour nos communautés océaniques.

L'urgence est double ; d'une part, que les travaux ne reprennent pas, le promoteur ayant entamé les démarches administratives en vue d'obtenir l'autorisation nécessaire (*en fait c'est une régularisation puisque les travaux avaient démarré sans...*), et d'autre part, que cet écosystème riche et encore intact sur sa plus grande partie soit efficacement soustrait des appétits d'urbanisation.

Nous vous remercions de l'attention que vous saurez porter à notre requête et, avec beaucoup d'espoir, restons dans l'attente de votre retour.

Bien cordialement,

La Fédération Tahei Auti Ia Moorea



Le président de la FTAIM
M. Rahiti BUCHIN

**L'Association des Habitants
de Tema'e Moorea affiliée à la FTAIM**



Le président de l'AHTM
M. Alain BONNO